

# Le corps de ma voix



## Stage de Continuum et voix avec:

**Catherine Kocher**, Continuum et danse [www.corps-creatif.ch](http://www.corps-creatif.ch)  
**An Chen**, musicienne, formatrice de voix [www.anchen.ch](http://www.anchen.ch)

Pour trouver sa propre voix, libre et créative, nous avons besoin d'outils conscients, que nous trouvons dans le corps. De cette manière, la voix peut animer le paysage intérieur et l'expression.

Le Continuum est une pratique qui nous permet d'habiter le corps jusque dans nos cellules. C'est un voyage intérieur au moyen d'impulsions de mouvements différenciés, de sons et de respirations qui nous permet de découvrir le miracle du corps. Par la richesse des sensations corporelles ressenties, ces explorations ouvrent notre perception au-delà de nos habitudes. Notre paysage intérieur est mouvement continu et fait partie du flot de vie universel. Le Continuum nous apprend à entrer en relation intime avec ce flux. Ce profond contact à soi-même, qui se joue dans nos

sens, donne son fondement fertile à la voix. D'autre part, la voix permet d'exprimer les mouvements et nouveaux espaces qui émergent dans le corps.

*Le Continuum a été créé en 1967 par Emilie Conrad en Californie, danseuse à l'origine. Le Continuum inspire mondialement danseurs, danseuses, thérapeutes corporels et artistes ainsi que toute personne intéressée à participer à la vie de façon créative et intime.*

**03 - 04 mai 2025**

SA 10h - 17h30

DI 10h - 16h30

**Lieu:**

Service de Physiothérapie de Cery  
Route de Cery, 1008 Prilly

**Inscription:**

Carole Dessauges, [cdessauges@gmail.com](mailto:cdessauges@gmail.com) / 079 794 64 36

**Prix et conditions:**

CHF : 380.-

Nombre de participant-e-s : 8 à 14

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'entrée de paiement intégral du prix du cours. Les inscriptions seront alors confirmées par écrit. – Une annulation de votre participation peut être acceptée jusqu'à un mois avant le stage (03.04.2025) - les frais d'annulation sont de CHF 80.-, (déduits du remboursement du montant payé). Passé cette date, seule la moitié du prix du cours sera remboursée. En cas d'empêchement vous avez la possibilité de céder votre inscription à une personne de votre choix.

*L'absence au stage ne donne droit à aucun remboursement.*